

Bonjour

Ci-dessous notre réponse à vos questions:

**Question: Bonjour, Nous ne retrouvons pas les annexes au C.C.T.P. ou des documents descriptifs des différents sites avec les métrés externalisés.**

**Réponse :** Les annexes au CCTP figurent dans le dossier sous le nom : "[Annexes techniques.zip \(6 MB\)](#)".

En ce qui concerne les plans des différents sites, ces derniers vous seront remis **si vous êtes attributaires du marché uniquement**. Il vous appartiendra le jour des visites, de prendre en compte les locaux de stockage, les volumes, les sanitaires, les points d'eau, etc.

**Question: Pourriez vous nous communiquer des plans des sites ou les surfaces en terme de locaux et de vitrages ? Cordialement**

**Réponse :** Concernant les plans des différents sites, ces derniers vous seront remis **si vous êtes attributaires du marché uniquement**.

Il vous appartiendra le jour des visites, de prendre en compte les locaux de stockage, les volumes, les sanitaires, les points d'eau, etc.

**Question: Bonjour, Concernant les visites des sites, faut-il s'inscrire au préalable ? Merci pour votre réponse. Bien cordialement**

**Réponse :** Il n'y a pas besoin de s'inscrire préalablement.

Vous trouverez les dates du visite dans le document nommé : "[Prévisionnel visites.ods \(37, 47 KB\)](#)"

**Ci dessous extraction de règlement de consultation: " Visite des lieux ou consultation sur place de documents"**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre selon le planning en annexe du RC. Chaque candidat a l'obligation de visiter la totalité des sites qui constituent les lots pour lesquels il présente une offre.

Attention, certains lots sont répartis sur plusieurs demi-journées de visite.

L'attestation de visite correspondant au lot visité devra être éditée par le candidat et signée pour chaque bâtiment du lot. Cette pièce devra être jointe obligatoirement à l'offre.

Les visites à l'improviste ne seront pas autorisées.

NB : Il est précisé qu'il n'y a pas de visite pour les lots 15 et 16.

La liste de reprise du personnel pour chaque site, sera communiquée aux candidats le jour de la visite.

Question : Bonjour, Concernant le lot 9, le CIS (ou CSP) de Cosne n'apparaît pas. Est-ce un oubli ? Bien cordialement -

Réponse : Le CIS de COSNE n'est plus à prendre en compte dans le nettoyage des locaux appartenant au SDIS58.

Question : Bonjour, Concernant l'annexe 3 du lot 12 pour l'Agropôle du Marault, les bureaux administratifs et le bureau d'accueil du rdc sont-ils compris dans le hall d'accueil ? ou bien leur entretien est-il à bon de commande ? Merci pour votre réponse.

Réponse : les bureaux administratifs et d'accueil ne font pas partis du hall d'accueil. Il feront l'objet de prestations ponctuelles comme prévu au BPU.

Nous vous remercions de votre intérêt pour cette consultation.

Restant à votre disposition,  
Service Achat,